

Milieu bâti

Présentation générale



Sites communaux concernés

Toute la commune est concernée, les bâtiments publics (églises, écoles, mairie, etc.) comme les bâtiments privés. Ils constituent des sites potentiels d'accueil pour la faune sauvage. Les greniers, caves, granges ou encore fissures peuvent être utilisés pour la reproduction de certaines espèces (oiseaux et chauves-souris).

Espèces caractéristiques

Oiseaux :

Pigeons, mésanges, moineaux, Chouette effraie, Martinet noir, hirondelles, Choucas des tours.

Mammifères :

Lérot, Pipistrelle commune, Sérotine commune, Grand Murin.

Espèces protégées présentes

Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées ainsi que les hirondelles, martinets, le rougequeue ainsi que la chouette effraie.

Espèces invasives détectées

Aucune espèce détectée.



Grenier



Nichoir à Effraie



Eglise Saint Sulpice

Milieu bâti

Fiche technique de gestion



Etat de conservation : non évalué

Il est difficile d'attribuer un classement. Néanmoins, la rénovation des bâtiments, l'amélioration de l'isolation des combles, etc. entraîne une diminution des gîtes potentiels pour de nombreuses espèces (oiseaux, chauves-souris). Le développement des éclairages publics depuis les années 70 a entraîné une modification de l'habitat des espèces.

Intérêt écologique : élevé

Les prospections ont mis en évidence l'utilisation des bâtiments par des chauves-souris pour le repos.

* Elevé/Moyen/Faible, en fonction de la nature des espèces présentes.

Objectifs prioritaires de gestion

- Conserver voire augmenter la biodiversité par l'intermédiaire de diverses mesures de gestion.

Modalités et opérations de gestion

→ Lors de la construction

Privilégier certains matériaux et techniques (tuiles chatières permettant l'accès aux oiseaux et aux chauves-souris, enlever le « peigne anti-moineaux » utilisé par les couvreurs)
Poser des nichoirs et des gîtes à intégrer directement dans le bâti pour les oiseaux et chauves-souris afin de leur offrir de nouveaux habitats.



Modalités et opérations de gestion (suite)

- Lors des travaux de rénovation ou d'entretien (murs en pierres, ponts, combles, etc.)
 - effectuer un diagnostic avant les travaux pour vérifier la présence d'animaux (ex : chauves-souris, hirondelles, ...), ou le potentiel d'accueil afin d'adapter la rénovation et si possible conserver quelques fissures
 - conserver les plantes colonisatrices des murets, lieux de vie d'insectes.
- Préserver les nids (Hirondelles rustiques (dans les granges), Hirondelles de fenêtre, Martinets noirs). **Les nids sont protégés par la loi** de protection de la nature de 1976.
 - installation de dispositifs anti-salissures de type planchettes (à mettre sous les nids).
 - pose de nichoirs pour attirer les espèces dans des lieux où les salissures ne poseront pas de problème.
- Poser des nichoirs (oiseaux ou chauves-souris) sur des arbres ou des bâtiments inaccessibles par les prédateurs et les passants.
- Limiter l'éclairage (extinction de minuit à 5h par exemple) et proscrire les lampadaires de type « boule » ou « rétro ».

Calendrier

Opération \ Trimestre	Janv. Mars	Avril Juin	Juillet Sept.	Oct. Déc.
Rénovation sans nuire aux espèces de chauves-souris	X			X
Pose des nichoirs	X			

Coordonnées

Sologne Nature Environnement
 Château de Beauvais
 23 route de Selles sur Cher
 41200 Romorantin-Lanthenay

☎ 0254762718
 📧 info@sologne-nature.org
 🌐 www.sologne-nature.org

📘 www.facebook.com/SologneNatureEnvironmt
 📷 www.instagram.com/sologne_nature_environnement